



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 5 mai 2025, à 19 h30** au Centre Communautaire du Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Russell Perkins, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h34.

**2. Adoption de l'ordre du jour du 5 mai 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 mai 2025
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 avril 2025.
4. 1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Ressources humaines
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Développement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Adjudication contrat - construction garage municipal
  - 8.3 Autorisation pour demande de règlement d'emprunt construction garage municipal
  - 8.4 Résolution d'appui - abolition programme RénoRégion
  - 8.5 Concordance et courte échéance - emprunt par billets au montant de 364 100 \$
  - 8.6 Démission d'une conseillère municipale
  - 8.7 Embauche poste journalier-conducteur saisonnier
  - 8.8 Affichage de poste – Coordonnateur des travaux publics
  - 8.9 Mandat creusage de fossés et ponceaux
  - 8.10 Demandes concessionnaire - golf
9. Législation
  - 9.1 Adoption du règlement 401-1-2025 « règlement de taxation abrogeant le règlement no 401-2025 »
  - 9.2 Avis de motion règlement 424-1-2025, « relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement no 424-2025 »
10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

2025-05-063



No de résolution  
ou annotation

11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 2 juin 2025, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 avril 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 avril 2025, tel que déposé.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**4. 1re période de questions du public (questions générales)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions d'ordre général.

**5. Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

**6. Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

**7. Rapports des comités**

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

*Le conseiller Marc Bilodeau quitte son siège.*

**8 Affaires nouvelles**

**8.1 Liste des comptes du mois**

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

2025-05-064

2025-05-065



No de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 157 248.71 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 04-2025 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Le conseiller Corey Strapps quitte son siège.*

#### 8.2 Adjudication contrat - construction garage municipal

2025-05-066

ATTENDU QUE la municipalité de Bury doit procéder à la construction d'un nouveau garage municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a procédé à des demandes de soumissions par le biais d'un appel d'offres public sur le site SEAO ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la firme GPIC PLUS a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les quatre (4) entrepreneurs suivants ont présenté une soumission pour le projet ;

Rang	Soumissionnaires	Montant déposé avant taxes
1	Les Construction Patrick Sévigny Inc	927 150 \$
2	Construction Yann Thibodeau	1 154 934 \$
3	CAM – Construction Alain Morin	1 033 500 \$
4	Construction Lucien Veilleux	Non conforme

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a révélé que le plus bas soumissionnaire déposé sur le site SEAO avait présenté une soumission conforme aux exigences des plans et devis ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce contrat est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH pour le financement du projet;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU D'octroyer le contrat pour la construction d'un nouveau garage municipal situé au 355 chemin d'Island Brook, au montant de 927 150 \$, avant taxes, à Construction Patrick Sévigny Inc, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt pour le financement dudit projet.

LE VOTE EST DEMANDÉ  
1 CONTRE  
3 POUR

*Le conseiller Corey Strapps est absent pour le vote.*

### ADOPTÉ MAJORITAIREMENT



No de résolution  
ou annotation

*Le conseiller Corey Strapps reprend son siège.*

**2025-05-067**

### **8.3 Autorisation pour demande de règlement d'emprunt construction garage municipal**

ATTENDU QUE la municipalité de Bury procèdera à la construction d'un nouveau garage municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury à octroyer un contrat pour la construction d'un nouveau garage municipal situé au 355 chemin d'Island Brook conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt pour le financement dudit projet ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU D'autoriser la directrice générale, Mme Louise Brière à compléter la demande de règlement d'emprunt et de la déposer au MAMH (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).

LE VOTE EST DEMANDÉ  
1 CONTRE  
4 POUR

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **8.4 Résolution d'appui - abolition programme RénoRégion**

**2025-05-068**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes sud Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ces consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU DE demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025- 2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 364 100 \$ qui sera réalisé le 4 juin 2025

2025-05-069

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Bury souhaite emprunter par billets pour un montant total de 364 100 \$ qui sera réalisé le 4 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
416-2013	153 900 \$
416-2013	176 800 \$
418-2014	33 400 \$



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 416-2013 et 418-2014, la Municipalité de Bury souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 4 juin 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 juin et le 4 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	30 500 \$	
2027	31 700 \$	
2028	32 900 \$	
2029	34 300 \$	
2030	35 500 \$	(à payer en 2030)
2030	199 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 416-2013 et 418-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.6 Démission d'une conseillère municipale

2025-05-070

ATTENDU QUE le conseillère Karrie Parent a signifié sa démission par courriel le 27 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Russell Perkins,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la démission déposée par la conseillère Karrie Parent, effectif le 30 avril 2025.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT



2025-05-071

No de résolution  
ou annotation

### 8.7 Embauche d'un journalier-conducteur saisonnier permanent

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste vacant de journalier-conducteur saisonnier ;

ATTENDU QU'à la suite d'un affichage à l'interne et l'externe, la municipalité a reçu un curriculum vitae ;

ATTENDU QU'un employé a déposé sa candidature ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE l'employé no 32-0021 soit embauché à titre de journalier-conducteur saisonnier permanent au salaire et aux conditions dans la convention collective en vigueur. Le début de l'emploi est prévu selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### 8.8 Affichage de poste - Coordonnateur des travaux publics

2025-05-072

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur des travaux publics est devenu vacant et qu'un affichage doit être effectué pour le combler conformément à l'article 15 de la convention collective;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Cory Strapps,

ET RÉSOLU DE mandater la directrice générale Mme Louise Brière à effectuer l'affichage du poste sur les différents sites à cet effet et d'en faire la publication dans le journal régional du Haut-Saint-François.

QUE l'échelle de traitement salariale de la classe d'emploi applicable soit celle prévue à l'annexe « A » de la convention collective;

QUE les conditions de travail soient celles prévues dans la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Bury – CSN ;

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### 8.9 Creusage de fossés et ponceaux

2025-05-073

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a demandé des offres de services auprès de quatre (4) entrepreneurs, pour le creusage de fossés et de ponceaux avec opérateur ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'offre de Transport et Excavation Stéphane Nadeau à 153 \$ de l'heure, plus taxes.



No de résolution  
ou annotation

QUE les travaux de creusage soient pour un total de 80h répartis sur deux (2) semaines.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.10 Demandes concessionnaire golf

2025-05-074

ATTENDU QU'une rencontre avec le comité des loisirs et le concessionnaire du golf a eu lieu pour discuter de la planification de la saison 2025 ;

ATTENDU QUE le concessionnaire a présenté une liste de demandes au conseil municipal ;

ATTENDU QUE des équipements fournis par la Municipalité de Bury inclus dans le contrat signé entre les deux (2) parties ont atteint leur durée de vie utile et doivent être remplacés ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a statué de payer 50% de la facture d'achat d'une table froide et 50% de la nouvelle caisse enregistreuse avec MEV.

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité paie 50 % de l'achat d'une nouvelle table froide et 50 % d'une nouvelle caisse enregistreuse avec MEV.

QUE ces biens sont la propriété de la Municipalité et appartiennent au golf Pen-Y-Brynn.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 9 Législation

2025-05-075

##### 9.1 Adoption du règlement numéro 401-1-2025, « taxation et tarification municipale pour l'année 2025 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2025

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a adopté un budget municipal pour l'année financière 2025 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le présent règlement modifie le règlement 401-2025 ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'apporter une modification dans le tarif pour les bacs à ordures ménagères (vert) 360L ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du Conseil le lundi 7 avril 2025 ;

ATTENDU QUE la présentation du présent règlement a eu lieu à la séance ordinaire du Conseil le lundi 7 avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le règlement numéro 401-1-2025 « taxation et tarification municipale pour l'année 2025 et les conditions de perception modifiant le règlement 401-2025 », soit adopté et est adopté.



No de résolution  
ou annotation

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### **9.2 Avis de motion et présentation du règlement numéro 424-1-2025, « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2025 »**

Le conseiller Marc Bilodeau donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 424-1-2025, « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2025 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

#### **10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.

#### **11. Levée de l'assemblée**

Le conseiller Corey Strapps propose la levée de l'assemblée, il est 20h58.

**La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 juin 2025, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.  
Certificat de crédits suffisants :**

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro 2025-05-065, 2025-05-069 et 2025-05-073.

Signé ce 6 mai 2025.

Denis Savage  
Maire

Louise Brière  
Directrice générale et greffière-trésorière

2025-05-076